

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 08 L'an deux mille vingt et deux
Présents : 08 Le 10 Février à 19h30
Pouvoir : 00 Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT
Absents : 00 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
dans la Salle du Conseil Municipal , sous la présidence de M.
Christopher LATAPY, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 02 Février 2023

Étaient présents : Christopher LATAPY, Romain OPILLARD, Sylvie GRAY-LAGAHUZÈRE, Sophie BAEZ, Julie BOUTOULLE, Laurence CLEMENT-SALON, Guillaume JOLLES, Ludovic MARTIN.

M. Guillaume JOLLES est élu secrétaire de séance.

OBJET : 2023-005 Délibération concernant le choix des entreprises pour la rénovation énergétique du Chalet, logement communal situé, 5 ld Michotte et autorisation donnée au maire de signer les devis.

Plusieurs devis sont présentés au Conseil Municipal :

- Devis n°23/4/0905009 de l'entreprise VERAN'BAIE d'un montant de 15.306,55 € HT,
- Devis de plâtrerie et isolation de l'entreprise D.S.D n°2023000005 d'un montant de 7.332,00 € HT,
- Devis de Chauffage n°DE01598 de l'entreprise SARL TECH MAT EL d'un montant de 9.267,00 € HT,
- Devis de Peinture de l'entreprise LEFEBVRE n°DEV00000104 d'un montant de 10.960,02 € HT
- Devis de SUD CUISINE SISCA n°1585/1/2 pour un montant de 3.210,37 € HT
- Devis AGTP n°I-23-02-13 pour un montant de 8.057,60 € HT
- Devis SARL TECH MAT EL n° DE01599 d'un montant de 895,00 € HT

M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les devis et de lui donner l'autorisation de les signer.

Le devis cuisine fait l'objet d'une discussion sur sa nécessité.

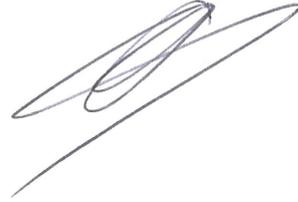
Un conseiller municipal souhaite s'abstenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité d'approuver les devis et donne l'autorisation au Maire de les signer.

Les dépenses seront inscrites au BUDGET PRINCIPAL 2023

Vote :

- **Pour :** 07/08
- Contre : 00/08
- Abstention : 01/08



La délibération est approuvée à la majorité.

Fait et délibéré à Saint-Loubert, les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,
M. Christopher LATAPY

Le secrétaire de séance
M. Guillaume JOLLES

